

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 17 Juillet 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499. près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

### A L L E M A G N E.

*De Germersheim, à 4 lieues de Spire, le 5 juillet.*

(Extrait du Courier de Strasbourg).

DEPUIS quelques jours, nous voyons les François en grand nombre, formant une ligne devant Rulsheim, Herxheim & Hoerd, jusqu'à Landaw. Ils établissent des fortifications, batteries, &c. Hier, les généraux Warmer & Kospoth firent la vision locale de tous nos environs. Le soir, l'ordre fut donné de démolir toutes les maisons, cabanes, &c. devant cette ville, ainsi que de couper les arbres, les haies, &c. Cette opération a déjà commencé. Ces préliminaires nous annoncent des scènes tragiques, dont nous serons les spectateurs, & peut-être les victimes.

### F R A N C E.

*De Paris, le 17 juillet.*

La flotte espagnole, après avoir repris les îles de Saint-Pierre & de Saint-Antioche, a remis à la voile, & est arrivée à Gènes. Les petites puissances d'Italie, qui avoient jusqu'alors paru adopter le système de neutralité, l'ont abandonné à l'apparition de la flotte espagnole.

Des malveillans ont fait courir le bruit que la peste étoit à l'hôpital. Les médecins viennent de déclarer dans un rapport, que, malgré les chaleurs excessives, il ne regne aucune maladie contagieuse.

On ignore si Condé a été obligé de se rendre, comme le faisoit craindre le dernier rapport de Hérault de Sechelles: on fait seulement qu'au commencement de ce mois, il lui avoit été offert une capitulation telle que la garnison pouvoit la souhaiter, si elle vouloit rendre la place dans trois jours.

Nous ne sommes pas plus instruits sur le sort de Valenciennes: il faut cependant que cette ville résiste encore; car si elle avoit capitulé, ou, ce qui n'est pas à supposer, si elle avoit été prise d'assaut le 11, comme on l'a débité, certainement, on en seroit actuellement informé. Il faut que cette place eût déjà bien souffert dès le 21 juin, puisqu'à cette époque une partie des habitans fit des démarches auprès du commandant, pour l'inviter à écouter les propositions de l'ennemi: on répandoit en même tems dans la ville des écrits capables d'appuyer cette demande. Ces instances furent si pressantes, que le commandant crut devoir y répondre par

la proclamation suivante. Nous croyons devoir la faire suivre par une piece en forme d'avis aux habitans de Valenciennes, envoyée, dit-on, par les généraux autrichiens.

*Proclamation du général Ferrand à tous les citoyens & citoyennes de Valenciennes.*

### C I T O Y E N S.

Le conseil-général de la commune m'a rendu compte des représentations que plusieurs citoyens & citoyennes lui ont faites, relativement à la malheureuse situation dans laquelle ils demeurent.

Comme vous, chers citoyens, je suis sensible à ce malheureux événement; j'en verse des larmes; mais je ne peux envisager que mon devoir envers la patrie: la loi me prescrit, sous peine de mort, de ne pas abandonner la défense des remparts, jusqu'au terme qu'elle indique.

Voudriez-vous qu'après avoir rempli jusqu'ici ma carrière avec honneur, je trahisse la nation, & que j'aie porté ma tête sur l'échafaud? Je peux bien être victime d'un assassin, mais je ne serai jamais traître à la patrie. & je mourrai à mon poste.

Songez, citoyens, que la ville de Valenciennes appartient à la nation entière; elle est une des principales clefs de la France. Voulez-vous que je trahisse 25 millions de nos freres qui se reposent sur la force de cette place, & qui vraisemblablement font marcher une armée considérable pour venir à notre secours.

Vous voyez la barbare férocité avec laquelle les ennemis de la république bombardent & brûlent vos maisons. Vous courriez à un malheur plus grand, si ces hommes cruels & sanguinaires pouvoient jamais entrer dans vos murs. Vous savez les atrocités qu'ils ont commises dans les campagnes, où des maisons brûlées, des filles & des femmes violées, des enfans égorgés; même au berceau & à la mamelle, présentent le tableau le plus horrible; le même sort vous arriveroit. Mais ce n'est pas tout encore, les François tiroient de vous la vengeance la plus terrible; ils puniroient votre foiblesse en faisant raser la ville entière; les blessés & les familles de ceux qui auront le malheur de périr, seront toujours les enfans de la patrie & pensionnés. Les représentans du peuple viennent de mettre à la disposition du conseil-général de la commune une somme de 100,000 liv. de France, pour donner les premiers secours, en attendant que les pertes puissent être constatées & liquidées.

Reposez-vous donc sur la Providence pour tous les moyens

( Présidence du citoyen Jeanbon-Saint-André ).

Suite de la séance du lundi 15 juillet.

de délivrance que nous attendons chaque jour. Croyez-vous que jamais ma brave garnison trahisse, non plus que moi, le serment que nous avons prêté d'être fidèles à la nation & à la loi.

Citoyens, citoyennes, je vous conjure de vous reposer entièrement sur mes soins : vous pouvez disposer de ma vie, mais jamais de mon devoir. Je vais m'occuper des moyens de donner des asyles à toutes les femmes & à tous les enfans. Rendez donc justice à ma conduite ; méfiez-vous des malveilans & des suggestions perfides de tous ceux qui voudroient parler de capituler avec l'ennemi avant le terme permis par la loi. Voudriez-vous m'exposer à faire la guerre à vous-mêmes, pour ne pas être accusé de lâcheté & de trahison ? Voudriez-vous exposer vos magistrats, vos époux, vos peres, vos enfans, à porter leurs têtes sur l'échafaud, si, par un mouvement de compassion que la loi leur interdit, il se portoit à des actes de faiblesse.

Je vous exhorte donc, citoyens & citoyennes, à prendre en considération toutes mes observations ; je vous exhorte sur-tout à maintenir le calme & la tranquillité publique ; car si je voyois le moindre tumulte, le moindre rassemblement, ou le moindre acte défendu par la loi, je ne pourrois plus me dispenser de faire mon devoir & d'user de la plus grande rigueur, quoiqu'il pût en coûter à mon cœur & à mon affection pour vous tous.

A Valenciennes, le 21 juin, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.

( Signé ) FERRAND, général de division, commandant la place.

Piece répandue dans Valenciennes, sous le titre d'avertissement aux habitans de cette ville.

« On vous trompe. L'intérêt d'un seul se met à la place de l'intérêt général. Le commandant de Valenciennes nous nomme des barbares, il nous attribue des atrocités, dont la seule idée nous fait horreur, pour vous forcer à supporter le malheur de votre situation par la crainte de plus grands maux. Il sacrifie les propriétés & l'existence de tous les habitans à la tyrannie de vos loix & à la conservation personnelle. Il entend vos cris, & il ne voit que son propre danger ! »

Habitans de Valenciennes ! ne cédez pas à ce stratagème affreux & à des insinuations aussi perfides. Voyez l'habit ou l'égoïsme & la mauvaise foi vont vous plonger. Vos maisons en flammes vont s'érouler sur vous. A peine vos malheurs ont-ils commencé. Vos ennemis approchent : tout ce que la guerre, tout ce qu'un siège meurtrier & sanglant a de terrible, va être employé contre votre malheureuse ville. Aucune armée ne vient, ni ne peut vous secourir. L'ennemi est en force par-tout. On menace, on entame au contraire de tous les côtés de la France, plusieurs autres points de votre frontière. La guerre civile est dans votre patrie. L'insurrection contre vos tyrans fait tous les jours de nouveaux progrès. L'anarchie, la désunion & les revers déchirent la France. Vos armées sont en déroute & dispersées. Ce langage est celui de la vérité & de la compassion. Ouvrez les yeux ; réunissez-vous ; montrez-vous ; sauvez des flammes & de la destruction vos biens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes. Que l'intérêt d'un seul ne fasse pas de Valenciennes un monceau de cendres & de cadavres. Votre ennemi actuel est grand & généreux. Peut-être est-il tems encore... »

Cet appel, appuyé par le feu des ennemis qui fait un dégât considérable, avoit engagé des hommes & femmes de cette ville, à solliciter le général Ferrand de capituler. Celui-ci a compati aux maux qu'éprouvent les habitans de Valenciennes ; mais il leur a répondu que son devoir ne lui permettoit d'entendre aucune proposition, & qu'il ne manqueroit jamais à son devoir. Il espère que Couthon viendra le secourir.

Taillefer demande, par motion d'ordre, que les prédicans du fédéralisme, buzotisme, brissotisme & girondisme, qui seroient arrêtés dans le département, soient traités comme émigrés, qu'ils soient condamnés à l'exportation, & leurs biens confisqués au profit de la république. On objecte qu'il y a déjà des loix contre le genre de délit,

Billaut-Varenes demande à être entendu dans la séance, sur les députés détenus ; car le tribunal révolutionnaire ne peut s'occuper de faire les poursuites qui lui sont ordonnées par le décret d'hier, avant que l'assemblée ait statué à cet égard. On demande que le projet de décret de Saint-Just soit soumis à la discussion ; mais le projet & le rapport n'étant pas encore distribués, l'assemblée ajourne la discussion jusqu'à vendredi.

Legendre rappelle la demande qu'a faite Billaut-Varenes. Couthon demande d'abord que le décret d'accusation contre Brissot soit présenté dans le jour, afin que le tribunal puisse agir, & le faire monter sur l'échafaud. Décreté. Il appuie ensuite la motion de Billaut-Varenes, parce qu'il peut, dit-il, y avoir des débats nouveaux qui seroient à nous faire connoître de plus en plus les hommes que nous avons expulsés de la convention.

Duperret nous a prouvé hier que nous avions affaire, non-seulement à des conspirateurs, mais à une bande d'assassins. Un fait m'étoit échappé : rappelez-vous, citoyens, que ce même Duperret s'est porté un jour contre la montagne, & en tirant un sabre de sa canne, il en auroit frappé Marat, si des membres de ce côté-ci ne l'en avoient empêché. Hé bien ! citoyens, ce malheureux vouloit consommer lui-même un crime que les Buzot, les Barbaroux ont confié aux soins d'une femme abominable.

Et voilà les hommes qui disoient que nous étions des hommes de sang : moi qui n'aurois pas le courage d'égorger un pigeon, qui reculerois d'horreur à l'aspect du sang, si mes jambes me le permettoient. Si j'étois juré, je le dis en mon ame & conscience, je ne balancerois pas à déclarer que Duperret est l'assassin de Marat.

S'il reste encore du côté droit des hommes de probité, comme je le crois, qui ne soient pas revenus de leur erreur, je les somme de déclarer s'ils n'ont pas entendu dire que nous étions des hommes de sang, des partisans de la loi agraire, des hommes sans probité, sans loi, sans morale, sans religion, qu'il falloit mettre à la montagne un tonneau de sang pour nous rafraîchir.

Peut-on nous faire ce reproche, tandis que dans la constitution, qui est un chef-d'œuvre de morale, j'ose le dire, quoique j'y aie contribué, le côté droit prouve qu'il ne veut pas la loi agraire, puisqu'il met la propriété au rang des droits de l'homme ; qu'il n'est pas sans religion ; qu'il a conservé la liberté de tous les cultes ; qu'il n'est pas athée, puisqu'il a jeté les bases de son travail en présence de l'être-Suprême, &c.

Je somme le côté droit de déclarer s'il n'est pas vrai, lorsqu'il se me suis présenté à la tribune, que j'ai déclamé avec force contre ces hommes que vous avez arrêtés ; s'il n'est pas vrai, dis-je, que l'on a dit : Portez un verre de sang à Couthon pour le rafraîchir ; je ne me récrie jamais contre les actions des hommes. Guadet n'a-t-il pas fait la motion de transférer le siège de la représentation nationale à Bourges, puis à Tours, afin que la convention pût se concerter avec les rebelles de la Vendée.

Levassour rappelle que lorsque Fauchet fut envoyé à l'Abbaye pour avoir applaudi à l'arrêté contre-révolutionnaire au comité de salut public de Montpellier, plusieurs membres du côté droit sourirent à la lecture de ce même arrêté : ils ont suivi les cruels, dit-il, à l'idée de la guerre civile. Je voudrois que pour toute punition, ils fussent obligés de ramasser les membres purs des défenseurs de la patrie, & d'enterrer les morts : ils reconnoitroient le fruit de leur atrocité ; ils verroient le fils égorgé par son pere, le pere par le fils, & le frere par son frere.

Comme le poignard menace toutes nos têtes, je demande que nous nous occupions, avec plus d'activité, de ce qui nous reste à faire : nous avons l'instruction publique à établir. Je demande que les séances soient ouvertes tous les jours à neuf heures, afin que quand le poignard se présentera, nous ayons assez vécu pour le bonheur du peuple.

Couthon : Et Fauchet qui a prêché la loi agraire, en 1791, pour se faire nommer à la législature, ce qui lui a valu un décret de prise-de-corps, auquel l'assemblée n'a pas fait attention, a singé le patriotisme. Lorsqu'il vous a dit hier qu'il donneroit son sang pour son plus cruel ennemi, il n'a fait qu'une capucine de son métier ; sans rien dire, c'est lui qui a le plus contribué à la révolte du Calvados. Il existe des faits contre lui, & j'espère qu'il ira bientôt figurer avec ses complices.

Chabot assure que Fauchet a proposé à la Cordé, l'assassin de Marat, de la conduire chez le ministre de l'intérieur, & que le jeudi soir il la conduisit dans une loge de journaliste, au numéro 4.

Après cette discussion, l'assemblée décide qu'elle entendra Billaut-Vareennes.

Billaut-Vareennes prend la parole sur les députés arrêtés ; il présente le tableau comparatif de ceux d'entr'eux qui ont joué de grands rôles, tant dans l'assemblée constituante que dans l'assemblée législative & la convention nationale. Il fait des rapprochemens entre les actions diverses de ces hommes, & il y trouve presque toujours la preuve de leur trahison. Les liaisons de la plupart d'entr'eux lui servent à démontrer que dans tout ils n'ont eu pour but que le maintien de la royauté & l'aviilissement du peuple.

Petion, dans la nuit du 10 août, a signé l'ordre de tirer sur le peuple ; il a accompagné le fils d'Égalité dans un voyage en Angleterre. Brissot disoit avant le 10 août, que quiconque pareroit d'un gouvernement républicain en France, devoit être traité comme un émigré. À la même époque, Guadet, Vergniaux, &c. entretenoient, par l'intermédiaire de Boze, des liaisons avec Louis XVI, & lui donnoient des conseils pour l'asservir sur son trône.

Le manifeste de Dumouriez, qui regardoit le côté droit comme la partie saine de la convention, lui donne une nouvelle preuve de la complicité des députés prévenus avec ce traître, dont l'intimité avec quelques-uns d'entr'eux le confirme encore dans cette idée.

Tels sont, au moins en partie, les délits qu'il leur impute. Le tyran, en opprimant le peuple, ne faisoit que son métier ; mais combien, selon lui, ne sont pas coupables ces hommes à qui le peuple avoit confié l'honorable emploi de le défendre, & qui le trahissent pour favoriser ceux qui veulent lui donner des chaînes.

Billaut termine par proposer le décret d'accusation contre tous les députés prévenus en général. L'assemblée ordonne l'impression de son discours, & l'envoi aux départemens & aux armées.

Galparin, rapporteur du comité de salut public, fait décret, 1°. qu'à l'avenir il n'y aura que quatre représentans du peuple près chaque armée ; de la république ; 2°. qu'ils seront

renouvelés tous les mois par moitié ; 3°. qu'ils ne pourront déléguer d'autres les fonctions dont ils sont revêtus.

*Séance extraordinaire du lundi 15 juillet, au soir.*

Des citoyens de la section de Marseille, en laissant à la convention le soin de venger la mort de Marat, se chargent de venger la mémoire des calomnies auxquelles il a été en butte pendant sa vie. Ils demandent qu'il leur soit permis de l'inhumier, au moins provisoirement, sous les arbres où il les instruisoit. Là ils lui élèveront un tombeau de gazon, & graveront ces mots : *Ci gît l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple.*

Les administrateurs du département du Lot sollicitent des secours pour ce département, qui est sur le point d'éprouver la plus affreuse disette, parce que la loi du 4 mai, mise à exécution dans le département du Lot, ne l'a pas été dans les départemens voisins. Renvoyé aux comités d'agriculture & de commerce.

Un officier de l'armée du Nord vient solliciter des secours pour un brave Mayençois, qui lui a aidé à sauver la division du général Miller, lors de la déroute de la Belgique. Renvoyé aux comités de la guerre & de sûreté générale.

Barbère fait adopter le projet de décret suivant sur la formation de nouvelles compagnies de canoniers.

1°. Les sections qui, sur requilition, ont levé des compagnies de canoniers, en leveront d'autres, & compléteront les premières.

2°. Les citoyens ne pourront être admis dans ces compagnies qu'avec un certificat de civisme.

3°. Chaque jour il y aura une manœuvre pour les canoniers.

4°. Les jours de manœuvres, les canoniers recevront 30 s. de solde.

5°. Il sera établi dans chaque département une école d'instruction pour le canon.

6°. Il sera accordé des récompenses aux canoniers qui se distingueront par leur adresse.

Il s'est répandu de faux bruits sur la situation de Mayence. Barrère donne communication d'une lettre de Beauharnois, datée du 8. Ce général écrit que deux citoyens échappés de Mayence, lui ont fait le rapport le plus rassurant sur l'état de cette place. La garnison fait toujours bonne défense, les approvisionnemens sont en abondance ; les commissaires Réal & Merlin partagent la gloire & les dangers des soldats. Il est vrai que le commandant Meunier est mort de ses blessures ; c'est Aubert Dubaye qui commande actuellement dans Cassel.

Ces deux citoyens qui ont rapporté ces faits, ont confirmé la nouvelle que le fils du roi de Prusse & Kalérentz ont failli tomber entre les mains des François. Le patriotisme des défenseurs de la patrie les a sauvés ; les soldats en chantant l'air ça ira, firent découvrir leur marche.

Beauharnois termine par annoncer qu'il a fait, pour placer un poste, une reconnaissance, dans laquelle il a tué plusieurs hommes à l'ennemi, & n'a perdu qu'un chasseur. Il envoie des assignats & de la monnaie, fabriqués par les Mayençois, pour soutenir le siège.

Les princes de Linange, autrichiens, détenus en otages à l'Abbaye, ont demandé à être distingués des criminels, & à être placés dans un lieu, autre que dans une maison publique.

Le comité de salut public, auquel ils se sont adressés pour faire entendre leurs réclamations, propose, par l'organe de Barrère, de les faire transférer à l'hôtel Bourbon, local désigné par la municipalité. La proposition, après quelques débats, est écartée par l'ordre du jour.

Caillière de l'Érang, chef des compagnies de vétérans volontaires, vient exprimer la douleur sur la mort de Marat : « Je demande, dit-il, que son corps embaumé soit porté

dans tous les départemens présens & à venir; que toute la terre voie les restes de ce grand homme, de ce vrai républicain ». — La section des Amis de la patrie vient aussi verser des larmes sur la mort de l'Ami du Peuple; elle demande que le comité de salut public prenne de grandes mesures contre les hommes suspects. — Les hommes du 10 août réclament vengeance contre les assassins de Marat; ils sollicitent un décret qui mette à prix les têtes des Capets fugitifs, & hors la loi tous les conspirateurs; ils désirent encore qu'il soit pris un parti sur les prisonniers du Temple.

Un fait qui peut servir à jeter des lumières sur l'étendue du complot dont Marat a été la victime, c'est que la fille Cordé, comme on la conduisoit à l'Abbaye, dit à Drouet & aux autres citoyens qui l'environnoient : *J'ai rempli ma tâche, les autres rempliront la leur.* Drouet donna connoissance de ce propos, dans la séance du dimanche 14.

Séance du mardi 16 juillet.

Les citoyens de Dol, département de l'Isle & Villaine, envoient une adresse dans laquelle ils témoignent leur indignation contre les administrateurs qui les ont trompés, & qui leur ont envoyé une édition altérée de la déclaration des droits & de l'acte constitutionnel. — Levasseur lit une lettre adressée à un citoyen de l'Isle & Villaine par Fermond, membre de la convention. Cette lettre, datée du 28 juin, porte que le peuple françois doit avoir de justes inquiétudes sur la liberté de ses représentans; & que le plan de constitution, n'étant pas exécuté, ressembleroit à un plan de bâtiment dans lequel il est impossible de se loger. — Un autre membre assure qu'on a fait accroire aux départemens qu'il y avoit à peine 150 membres dans l'assemblée. — Après quelques débats, la convention ordonne la mention honorable & l'insertion de l'adresse de Dol; elle décrète qu'un huissier se rendra chez Fermond, pour lui enjoindre de venir reconnoître la lettre lue par Levasseur, & elle charge son comité d'inspection de lui présenter un état de tous les députés qui ont reçu ou fait recevoir leurs mandats au 15 juillet présent mois.

Un moment après, l'un des huissiers rapporte une lettre de l'épouse de Fermond, attestant que ce député n'est pas chez lui, & en est parti pour se rendre à la convention.

Un membre du comité d'inspection déclare que 595 membres de la convention ont reçu leurs mandats depuis le premier juillet; que 63 membres en commission, & 28 absens pour cause de maladie, n'ont pas encore reçu leurs mandats; il réfute de cet état que 686 membres composent la représentation nationale.

Le citoyen Fauchet écrit de la prison de l'Abbaye, où il est détenu, que celui-là fait un mensonge, qui l'a accusé d'avoir conduit la fille Cordé dans l'une des tribunes de la convention; il déclare n'avoir de sa vie accompagné une femme aux tribunes, & proteste qu'il n'a jamais engagé ses concitoyens du Calvados à marcher sur Paris. Renvoyé au comité de sûreté générale.

Guffroi donne lecture d'un arrêté pris, le 4 juillet, par la section de Bordeaux, n°. 21 : cette section remontre aux citoyens de Bordeaux, que, sans le vouloir peut-être, ils se laissent prendre aux pièges du fédéralisme, entraîner à la guerre civile; que la convention est la seule planche qui reste dans le naufrage, & que c'est un crime ou un égarement inconcevable de faire marcher des troupes contre Paris, la mère de la révolution & le berceau de la liberté. — Mention honorable, & insertion au bulletin.

Le général Custine écrit de Cambrai, le 15 juillet, « hier,

15, à 4 heures du matin, les postes avancés des flanqueurs de droite, ont été attaqués par les janissaires de la coalition des rois, en nombre très-supérieur : ils ont forcé les troupes républicaines à se retirer du poste de Saint-Amand; mais bientôt renforcés, elles les ont à leur tour forcés à la retraite, après un combat qui a duré jusqu'à six heures : 18 de nos soldats ont été pris ou tués dans cette action; un grand nombre d'ennemis ont perdu la vie; nous leur avons fait aussi beaucoup de prisonniers. Je ne dois point laisser ignorer l'action du citoyen Peulle, volontaire du département du Nord, qui, poursuivi par un hussard autrichien qu'il avoit manqué d'un coup de son arme, l'a percé de sa bayonnette, l'a renversé de son cheval, & a tué sur place le cheval & le hussard ».

Le même général envoie plusieurs lettres & imprimés qui lui ont été adressés par les fédéralistes de Bordeaux & de Caen, & par Félix Wimpffen; il envoie en même-tems les réponses fortes & républicaines qu'il a faites. Custine se plaint de ce que le ministre de la guerre enlève à l'armée du Nord des bataillons entiers & de la cavalerie, pour les faire marcher ailleurs; il déclare qu'il donnera les ordres les plus formels pour empêcher qu'aucun des corps qui composent les deux armées du Nord & de la Moselle, se mettent en marche pour l'intérieur, sans une autorisation expresse de la convention. — Renvoyé au comité de salut public.

Le citoyen David, au nom du comité de salut public, annonce que l'excessive chaleur hâtant la putréfaction du corps de Marat, il ne sera pas possible d'exécuter le projet conçu pour les funérailles de ce patriote : un drap mouillé sera posé simplement sur le corps, & rendra assez bien l'idée de la baignoire; on l'arrosera de tems en tems, cela arrêtera la rapidité de la putréfaction. La convention nationale en corps, la commune & le département, les tribunaux & les sociétés populaires formeront le cortège. Le corps sera inhumé dans le jardin des Cordeliers, lieu où Marat aimoit à s'entretenir de patriotisme avec ses concitoyens. Dans l'oraison funèbre on n'oubliera de faire sentir au peuple la perte qu'il fait de son meilleur ami. « Caton! Aristide! Fabricius! Phocion! je vous ai admiré, s'écrie David; mais je n'ai pu vous reconnoître... J'ai connu Marat... il suffit : je me tais; la postérité lui rendra justice ».

Après avoir entendu ce rapport, la convention décrète que ses membres se réuniront à cinq heures dans la salle, & sortiront à six pour assister aux funérailles de Marat.

Dubois-Dubay, représentant-député, écrit de Maubeuge, en date du 12 juillet, que le général Tourville a pris une redoute autrichienne en avant de cette ville : l'action a été brillante, toutes les troupes qui y ont eu part, se sont parfaitement bien conduites.

Les représentans-députés dans le département de l'Eure, écrivent de Vernon, le 15 juillet, qu'après avoir resté quelques tems à Passy, les troupes républicaines se sont avancées dans les bois & vers les hauteurs qui commandent Evreux : on a appris que les rebelles avoient évacué cette ville & repris le chemin de Caen : cette dernière place ne tardera pas d'être délivrée aussi des sectateurs du fédéralisme. Plusieurs communes & districts du Calvados, les tribunaux criminel, civils & de commerce de la Manche improuvent les arrêtés liberticides pris par les infames administrateurs.

LOTÉRIE NATIONALE DE FRANCE.

Second Tirage de juillet.

37. 40. 66. 81. 13.